

Association JAD

Concours d'Éloquence Des Cités Éducatives

2024 - 2025

Jad

TÉAT

ÎLE DE LA RÉUNION



Mesdames et Messieurs les , chefs-fes

L'association Jeunes Aujourd'hui Pour Demain en partenariat avec les TEAT Réunion propose aux collégiennes, collégiens des classes de 4eme des cités éducatives ,de prendre la parole pour changer le monde !

Ce programme de prise de parole en public a pour ambition de favoriser la confiance en soi , la confiance aux autres, en notre histoire, en notre avenir avec une jeunesse plus forte.

Cette édition 2024/2025 avec le soutien de la préfecture et l'engagement des cités éducatives de la Réunion, nous proposons aux élèves de donner leurs avis , de défendre leurs idées, leurs convictions devant des jurys de professionnels engagés

*« Soyez le changement que vous voulez voir dans le monde » - **Gandhi***

Il s'agit pour nous avec ce concours de coopérer et d'imaginer avec la jeune génération en conscience et dans le respect , le monde dans lequel nous voulons évoluer et nous accomplir.

Nous vous remercions, mesdames, messieurs de l'intérêt accordé a cette action ainsi qu'à la communication que vous accepterez de mener au sein de votre établissement en vous faisant le relais des informations ci jointes auprès vos équipes enseignantes.

En vous priant d'agréer, mesdames, messieurs les chefs d'établissements

l'expression de nos sentiments respectueux.

L'équipe organisatrice

REGLEMENT DU CONCOURS 2024 - 2025

“LES CITES EDUCATIVES PRENNENT LA PAROLE”

PRÉAMBULE :

L'association, Jeunes aujourd'hui pour demain en partenariat avec les TÉAT Réunion, Théâtres départementaux de La Réunion, l'académie de la Réunion propose aux collégiennes, collégiens des classes de 4ème de prendre la parole ! Pour changer le monde...

Article 1 : Objectif et Modalité

L'objectif du concours est la mise en pratique de l'exercice de la parole en public en montrant ses capacités à s'exprimer, convaincre, et émouvoir son auditoire, sur la thématique de la résilience. 9 sujets au choix sont proposés. Les enseignants avec les élèves devront piocher un sujet parmi ceux proposés ci-dessous. Les candidats bâtiront leur discours en réponse aux questions ou citations présentées :

L'artiste est-il un génie né ?

1. N'importe qui peut-il devenir artiste ?
2. Est-ce que l'art est une langue universelle ?
3. Un monde sans art est-il un monde triste ?
4. Est-ce que l'art c'est faire quelque chose de beau ?
5. Y'a-t-il des règles à l'art ?
6. L'éloquence, est-ce de l'art ?
7. Quelle est l'utilité de l'art ?
8. Est-ce qu'il y a des artistes plus artistes que d'autres ?

Article 2 : Inscriptions et candidatures

Il s'agit d'un projet de classe. Les enseignants volontaires auront pour ambition de développer le projet dans le cadre de leur programme scolaire.

L'inscription devra se faire par un enseignant ou plusieurs enseignants / personnel éducatif qui inscriront les élèves.

Article 3 : Candidatures

Le concours est ouvert à tous les collégiens et collégiennes scolarisés-es en classe de 4eme dans un établissement de La Réunion intégrant le dispositif de cité éducative.

Article 4 : Calendrier

Le concours est ouvert du 13 novembre 2024 au 08 avril 2025 (inclus). Les enseignants pourront inscrire les élèves à l'adresse suivante : **jeunesaujourdhuiourdemain@gmail.com**

Les premières auditions pour sélectionner 15 lauréats /tes (qui participeront au stage de coaching et à une soirée de finale) auront lieu par cité éducative (EST, OUEST et SUD) :

- Le lundi 19 mai 2025 pour les collégiens/nes de Saint Pierre (le lieu sera communiqué ultérieurement)
- Le mardi 20 mai 2025 pour les collégiens/nes de Saint-Louis (le lieu sera communiqué ultérieurement)
- Le mercredi 21 mai 2025 pour les collégiens/nes du Port (le lieu sera communiqué ultérieurement)
- Le jeudi 22 mai 2025 pour les collégiens/nes du Tampon (le lieu sera communiqué ultérieurement)
- Le vendredi 23 mai 2025 pour les collégiens/nes de Saint-Benoît (le lieu sera communiqué ultérieurement)

Chaque élève se présentera devant le jury muni d'une convocation.

Article 5 : Le déroulement

1^{ère} phase : Un jury professionnel composé de chef d'établissement, d'inspecteur, de parents d'élèves, des membres de l'association JAD, auditionnera les élèves (grille de notation ci-dessous) et désignera 15 élèves soit 3 élèves par cité éducatives qui seront sélectionnés pour la finale.

A l'issue de cette première étape les candidats sélectionnés pour la finale participeront à un stage de « coaching » obligatoire, délivré par des professionnels de la scène et de la joute oratoire. Ce stage aura lieu du samedi 07 juin 2025 au mardi 10 juin 2025. Le lieu vous sera communiqué ultérieurement. Les élèves ne pouvant pas participer au stage de coaching ne participeront pas à la finale.

2^{ème} phase : Les jeunes élèves lauréats/tes désignés devront confirmer leur inscription pour concourir à la finale par le moyen d'une fiche d'inscription à remplir auprès du professeur(ci-joint). Ils /elles transmettront également leurs discours joint à l'inscription, à l'adresse suivante : jeunesaujourdhuiourdemain@gmail.com

3^{ème} phase : Jury final : Les 15 candidats/tes se présenteront le mardi 10 juin 2025 devant un jury de professionnels. Le temps d'audition pour déclamer les discours est de 4 minutes maximum. Dépasser ce délai peut être éliminatoire. Le jury élira les 2 meilleurs orateurs/oratrices des Cités Educatives de la Réunion

Article 6 : Utilisation des supports écrit/oral

Les candidats peuvent disposer d'un support écrit reprenant le sujet de leurs discours.

Article 7 : Composition des jurys

Les jurys seront composés de 6 membres ; ils vous seront présentés le jour des auditions. Les jurys sont souverains.

Article 8 : Critères d'évaluation

Les candidats/tes seront évalués sur la base de 20 points accordés selon trois critères :

- **La façon de s'exprimer : 8 points**

Ceci inclut l'intonation, l'expression, la capacité à convaincre, le vocabulaire employé et le mode d'utilisation des supports écrits.

- **Le fond : 8 points**

Les idées, l'approche, la réflexion, les exemples.

- **La présentation : 4 points**

Le respect du temps, la gestuelle, la tenue.

Article 9 : Décision finale des jurys

Les jurys délibéreront sur la base de l'audition des candidats-e et des critères d'évaluation définis dans l'article 8 (voir grille d'évaluation jointe en annexe du présent règlement). Les jurys sont souverains et leurs décisions est sans appel. Le premier jury sélectionnera 15 lauréats/tes pour toute l'île. Le jury final élira les 2 meilleurs/res discours sur les 15 lauréats/tes.

Article 10 : Dotations

- **1er prix** : 500 euros (gagnant 1er prix)
- **2ème prix** : 250 euros (gagnant 2ème prix)
50 euros (bon d'achat pour les 13 candidats)

Article 11 : engagement des candidats

Les collègues s'engagent à participer à ce programme de prise de parole en public
Les collègues s'engagent à soutenir les candidats lauréats, dans toutes les phases du projet.

Les classes participantes : Les classes s'engagent à participer à tous les moments importants de ce programme ; à savoir : les auditions - la finale au TEAT de Champ Fleuri où seront proclamés les résultats.

Les candidats/es lauréats/es :

Les candidats s'engagent à respecter le règlement du concours détaillé ci-dessous

Les candidats lauréats sélectionnés pour la finale s'engagent à participer aux séances de coaching programmées au mois de juin 2025, du samedi 07 juin au mardi 10 juin 2025.

Les candidats s'engagent à participer à la finale qui aura lieu le 10 juin 2025 au TÉAT de Champ Fleuri à 10h.

Les lauréats s'engagent à participer à toutes les phases du concours. Ils participeront également à la diffusion de leurs idées et discours dans les établissements scolaires de leur secteur, de leur quartier, de leur ville au travers de séances organisées dans le cadre de la lecture de leur discours.

Les gagnants s'engagent à déclamer leur discours lors des assemblées plénières (département - région - préfecture)

Article 12 : Communication

Ce concours peut faire l'objet d'opérations de communication, notamment en direction de la presse et des partenaires. Les participant-e-s autorisent expressément l'équipe organisatrice à utiliser et diffuser leurs images et les éléments caractéristiques de leurs projets. Ils devront faire part, expressément, des documents ou informations dont ils souhaiteraient conserver la confidentialité. Ils renoncent à revendiquer tout droit sur leur image pour les besoins de ce concours. Ils acceptent la diffusion de photographies pouvant être prises à l'occasion des différentes phases de ce concours.

Article 13 - Propriété intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments du concours est strictement interdite.